



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2016 à 19 H 30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Tous les membres en exercice.

Madame GOUBERT est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

1) Finances : Décision Modificative

Suite à la mission déléguée à la SNCF, évoquée lors du dernier Conseil Municipal, les frais engagés doivent être acquittés, alors qu'ils n'avaient pas été budgétés au vu de l'opacité des informations reçues.

Afin d'honorer les factures, il est proposé une décision modificative au sein du budget principal :

Article 7381 (Droits de Mutation) :	- 19 152,00 €
Article 2315 (Immo. en cours):	+19 152,00 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Intercommunalité : Statuts

Lors du dernier Conseil Communautaire, les statuts de la CC2V (communauté de communes des 2 vallées) ont été modifiés et ratifiés à l'unanimité. Les compétences « électricité » et « aménagement numérique » sont ajoutées aux actuels statuts.

Ce changement doit être entériné par les communes membres.

Après échanges, le Conseil Municipal adopte les nouveaux statuts de la CC2V votés lors de du conseil communautaire du 28 juin 2016.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



3) Travaux : Forage sous voie ferrée

Monsieur le Maire expose les différentes problématiques techniques, temporelles et financières de ce dossier. En effet, nous nous heurtons à une certaine rigidité et lenteur des différents processus de décisions. De ce fait, même si nous approchons du but, la date et le coût final ne peuvent être connus à ce jour.

Du fait des contraintes techniques demandées par la SNCF, la parcelle recevant l'exutoire final n'est plus la même depuis le début de l'étude, et le passage sous voie ferrée doit lui aussi être modifié. Cela va engendrer des coûts et délais supplémentaires. Les plans exposés en séance sont expliqués et commentés.

4) Questions diverses

4.1 - Schéma Directeur des ouvrages souterrains :

Le Siarce qui est notre délégataire pour l'eau et l'assainissement a lancé une campagne de mesures pour réaliser un schéma directeur des ouvrages souterrains. L'entreprise Poludiag interviendra donc pour réaliser ces contrôles dans les différentes communes, (y compris Prunay), de ce syndicat sur une période d'un an à partir du mois d'octobre.

4.2 - Protocole d'intervention en vue de la réalisation d'examens de laboratoire entre la Commune et le CIG :

Afin que les agents municipaux puissent être suivis médicalement par des examens par le CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) un nouveau protocole a été signé entre ce centre et notre commune.

4.3 - Point sur le Ball Trap 2016 :

Le traditionnel Ball-trap s'est déroulé dans d'excellentes conditions le dernier week-end d'août et ce grâce à l'action de beaucoup de bénévoles, membres de l'Amicale Prunaysienne, que nous remercions chaleureusement.

Suite à cette manifestation, deux membres de l'Amicale, le Président et la Trésorière ont informé qu'ils ne renouvelleraient pas leur mandat à la fin de l'année.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy





L'Amicale étant l'association qui gère toutes les animations du village en lieu et place du comité des fêtes depuis de nombreuses années, et de manière exemplaire, Monsieur le Maire demande à ce que la Commission ad-hoc se réunisse d'ici la fin de l'année afin de réfléchir à la suite à donner et que les élus prennent conscience de l'importance de cette structure.

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire remercie Monsieur et Madame MASIN, Président et Trésorière de l'Amicale Prunaysienne, pour toutes les actions réalisées ainsi que leur engagement au profit des villageois, petits et grands. Un grand merci également à Monsieur Pierre JIDKOFF qui a réalisé un montage photo visible sur le site web de la commune.

4.4 - Point sur la rentrée scolaire 2016 :

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.

En termes de sécurité, la rue de la fosse blanche était interdite à la circulation en période scolaire depuis plusieurs années. Celle-ci est interdite tous les jours depuis que notre pays est en état d'urgence.

Les orientations gouvernementales relayées par la Préfète de l'Essonne, nous obligent à prendre des dispositions complémentaires à l'extérieur et à l'intérieur de l'école primaire. Pour cela, le périmètre d'interdiction d'arrêt et de stationnement des véhicules a été augmenté, une communication a eu lieu par Monsieur le Maire vers les parents d'élèves lors de la réunion scolaire, et un courrier a été distribué via le carnet de liaison des enfants. La brigade de gendarmerie de Milly la Forêt est informée de la mise en place de ces actions, et interviendra si besoin, si les instructions ne sont pas respectées.

De plus, une réunion est prévue prochainement entre les différents acteurs (Directeur école, Gendarmes et Elus de Prunay) pour échanger sur ce qui est mis en place et ce qui reste à faire, surtout à l'intérieur de l'école (exercices et simulations, équipement des classes, etc...)



4.5 – Randonnée Cycliste et Pédestre :

Une randonnée pédestre et cycliste sera organisée entre les différents villages de Prunay le Gillon, Pruniers en Sologne, Prunay en Yvelines, Prunay sur Essonne, le 17 septembre prochain. (Départ à 15h à la Mairie).

Une information a été distribuée auprès de la population.

4.6 – Réglementation de la pratique de mécanique dite « sauvage » :

Un arrêté municipal a été pris afin de réguler certains actes qui sont réalisés dans des zones plus urbanisées, et qui peuvent paraître anodins aux yeux de certains, mais qui au sein d'un village comme le nôtre sont en inadéquation avec la tranquillité et salubrité recherchées.

La réparation des véhicules terrestre à moteur sur la voie publique est strictement interdite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 20.

Le Maire,
Patrick PAGES

